

Le 17 septembre 2021

**Compte-rendu de la Commission locale de
développement rural de La Roche-en-Ardenne
À la maison de village de Warempage, le 14/09/21**



Présents : Dominique Gillard, Léon André, Etienne Jacques, Jean-Michel Bodelet, Annie Duterme, Christiane Collinet, Charles Louis, Pascal Lucas, Myriam Dings et Nathalie Antoine, membres de la CLDR ;

Bureau d'études Orthogone : Gwenaël Devillet et Pierre Poncelet ;

FRW : Catherine Servotte et Alain Jacquet.

Excusés : Guy Gilloteaux, Patrick Volvert, Noémie Vanbelinghen, Geert Van den Broeck, Hilde Vervaecke, Hubert Batteux, Karim Achour, Eric Mathias, Sophie Molhan, Céline Fripiat, Anne Mottet, Didier Hozay.

* * *

0. Introduction

Catherine Servotte, FRW, accueille les participants et les remercie pour leur présence.

Cette réunion s'inscrit dans la poursuite du processus d'élaboration du nouveau PCDR, mais chacun est bien conscient que les inondations de juillet ont lourdement touché de nombreux habitants ainsi que différentes infrastructures publiques. Cet évènement fort important a des impacts sur les priorités des personnes comme des pouvoirs publics ; il faut en tenir compte.

1. Approbation des PV de CLDR du 02/06/21 et du 29/06/21

Les deux compte-rendu sont approuvés sans modification.

2. Les inondations de juillet 2021 à La Roche

Les inondations de juillet 2021 ont évidemment eu des conséquences très importantes pour de nombreux habitants et pour la commune.

La FRW a voulu vérifier si cette catastrophe avait des impacts sur le PCDR en cours d'élaboration. Au niveau des infrastructures publiques, les dégâts concernent surtout des voiries communales et des ponts, qui ne sont pas éligibles aux subventions du développement rural.

Le seul projet concerné directement est celui de l'ancienne gare du vicinal à La Roche. En effet, il s'agissait de déménager le service Travaux de la commune au Val de Pierreux... mais ce site a été touché par les inondations. Dès lors, faut-il maintenir le projet en l'adaptant (ce site a été inondé deux fois en 100 ans) ou chercher une autre solution ? La commune a prévu un budget pour étudier la faisabilité de la chose.

Par ailleurs, Dominique Gillard explique que plusieurs démarches sont en cours au niveau du Parlement wallon (Commission « inondations »), de la Province de Luxembourg (Assises de l'Eau) et même des tribunaux (plainte de la Province de Liège). Plutôt que de prendre des décisions hâtives, la commune de La Roche veut d'abord analyser les conclusions de ces différentes procédures, puis adopter les mesures qui s'imposent pour limiter l'impact de futures crues (au niveau de l'urbanisation, de la gestion des affluents de l'Ourthe, de la bonne communication avec les gestionnaires du barrage de Nisramont...).

Mais, cette catastrophe a aussi permis de mettre en évidence un élément très positif : l'immense solidarité entre citoyens rochois ainsi que l'aide des communes voisines, de la Wallonie (notamment au niveau financier), de l'armée, de la Croix-Rouge...

3. Priorisation des projets : avis du Collège

Pour rappel, lors de sa réunion du 29 juin 2021, la CLDR a priorisé les projets du PCDR en 3 lots.

Attention :

- Le choix du premier projet à mettre en œuvre (convention) n'est pas encore fait et dépendra notamment des éléments amenés par l'auteur (coût, maîtrise...);
- Une fois le PCDR approuvé, des changements de priorités seront possibles en fonction des opportunités. Par exemple, moyennant justification, un projet du Lot 2 pourrait se réaliser avant des projets du Lot 1.

Lors de sa séance du 7 juillet 2021, le Collège communal a analysé ce travail selon différents critères :

- Les meilleurs scores obtenus lors du vote de la CLDR ;
- Le lien avec les projets communaux déjà en cours (caractère réaliste) et les projets qui répondent aux enjeux ;
- La faisabilité (informations nécessaires pour remplir une fiche du Lot 1 et pour la mettre en œuvre dans les 3 ans).

En conclusion, **le Collège valide les choix de la CLDR** moyennant quatre modifications :

1. Création de places d'accueil pour les enfants en bas âge : Lot 1 → Lot 2

Ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie de la commune ; il répond à un enjeu important, contribue à l'attractivité du territoire...

Mais, le local de co-accueil aménagé à Ortho n'est pas occupé ; malgré plusieurs appels de la commune (en février, septembre...), aucune puéricultrice n'a répondu. Et aucune

localisation n'est précisée pour une autre crèche ou co-accueil. Ce projet est donc à conserver, mais pour plus tard, d'où son passage en Lot 2.

2. Réalisation d'une opération "cellules commerciales vides" : Lot 1 → Lot 2

La dynamisation du commerce est une priorité et l'Agence de Développement Local (ADL) y travaille. La commune va aussi adhérer à la CLAC (Confédération Luxembourgeoise des Associations de Commerçants) (https://www.tvlux.be/video/info/clac-les-associations-de-commerçants-se-federent_38318.html).

Mais, actuellement, aucune localisation n'est retenue. La fiche-projet passe donc en Lot 2 et sera activée dès qu'une opportunité se présentera.

3. Organisation d'un petit marché de producteurs : Lot 1 → Lot 0

L'ADL a demandé à une structure privée d'organiser un marché, avec des producteurs de La Roche mais aussi d'ailleurs. L'ADL discute également avec ses collègues de Bertogne – Tenneville – Sainte-Ode pour amener le marché des Deux Ourthes ainsi qu'avec la Petite Ruche d'Houffalize, également pour délocaliser leur marché. Ce projet est donc en cours et peut passer en Lot 0.

4. Construction de logements pour personnes âgées + intergénération. + tremplin + petits logements familiaux au centre-ville : fusion avec un autre projet

Le projet de création de logements figurait dans le Lot 1, mais sans localisation. Il s'agit de le fusionner avec un projet du Lot 2 : « Rénovation du site de l'ancienne gare à La Roche ». Ce site particulièrement bien situé pourra accueillir du logement mais aussi des locaux associatifs. Les deux projets fusionnent, ce qui permet de rester dans le Lot 1.

A noter que cela ne remet pas en cause un projet issu de la rénovation urbaine qui vise la construction de logements sur le parking du CPAS.

Le Collège a également validé la proposition de la CLDR de faire passer deux projets en Lot 1 :

- La rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village
- La création d'un espace de rencontre à Mierchamps

Les participants prennent acte de ces changements et parcourent le contenu des 3 lots (en annexe). Il en ressort les commentaires suivants :

- Un participant fait remarquer que l'ancien cinéma (rue Rompré) est à vendre ; c'est un bâtiment important, bien situé... A voir si cela constitue une opportunité intéressante.
- Pourquoi faire partir les navettes de La Roche et pas des petits villages ? Pour des liaisons rapides (vers Marloie, Libramont...), il faut privilégier les grands axes et limiter le nombre d'arrêts.
- Certains projets ne demandent pas un budget important mais plutôt un investissement des citoyens (réunions, groupes de travail...). Ces actions pourront être initiées parallèlement aux projets plus coûteux (qui demandent un parcours administratif conséquent).
- Le projet « Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR » figure en Lot 2, ce qui est dommage car ça pourrait attirer des touristes. Néanmoins, l'accès PMR est déjà une obligation dans les bâtiments publics et ce sera intégré au fur et à mesure dans les projets du Lot 1.
- En lot 3, le projet « Création de passerelles sur l'Ourthe » devra faire l'objet d'une réflexion toute particulière au vu des récentes inondations.
- En Lot 3, le projet « Rénovation des locaux du football et du terrain de tennis à Bérismenil » a un peu évolué. Les équipes de football de La Roche utilisent ce terrain et les locaux ont été rafraichis.

4. Présentation des premières fiches-projets par l'auteur

Le bureau Orthogone, auteur du PCDR, présente les esquisses de 8 fiches-projets du Lot 1 et sollicite la CLDR pour les nourrir.

1. Extension et aménagement des abords de la salle de Halleux

Contenu de la fiche :

Le bureau Orthogone a rencontré le Comité d'animation du village, qui a déjà bien réfléchi le projet et a même établi une esquisse. Le projet s'articule autour des éléments suivants :

- Extension vitrée de la salle (environ 38 m²) et zone de stockage (environ 10 m²) ;
- Aménagement des combles (petite salle de réunion, archives...) ;
- Aménagement des abords (parcage, plaine de jeux, parking vélo, terrasse...).

Réactions de la CLDR :

- Il faut bien délimiter le périmètre d'intervention, notamment au niveau de l'étang. A priori, l'étang ne sera pas dans le périmètre car sa gestion est déjà bien assurée. Il est vidé et curé tous les deux ou trois ans par des volontaires, avec beaucoup d'attention pour conserver sa biodiversité (dont trois espèces de tritons).
- L'étang est un élément structurant et un atout important pour la salle, mais il faut en sécuriser l'accès. Il reste à trouver la meilleure solution pour sécuriser sans dénaturer.

2. Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche

Contenu de la fiche :

Ce projet a une valeur patrimoniale (ancienne gare du vicinal) et bénéficie d'une localisation très intéressante (proximité des Evêts et du futur lotissement du Hadja, du hall des sports et de la piscine, de l'athénée, du centre-ville...).

Il est proposé d'étendre le périmètre aux deux entrepôts situés à l'entrée du site mais qui appartiennent à des privés ; une acquisition sera donc nécessaire.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de ramener des habitants dans le centre de La Roche. Ce site d'environ 5.500 m² sera rénové avec les destinations suivantes :

- Aménagement des bâtiments de l'ancienne gare en logements tremplins ;
- Aménagement des ateliers en logements de plain-pied pour les aînés ;
- Aménagement du local des jardiniers en logements pour jeunes ménages ;
- Démolition du hall existant et affectation de cette zone à de nouvelles constructions (encore à préciser, par exemple partenariat public-privé...) ;
- Intégration d'autres fonctions, comme des locaux pour les associations...

Réactions de la CLDR :

- Le choix du périmètre d'intervention est un élément essentiel. L'acquisition des deux entrepôts fait l'unanimité. Mais ne faut-il pas aussi s'intéresser au site du SPW (silos de sel) ?
- La création de logements dans un bâtiment patrimonial pose question. D'une part, le coût sera important... et donc le loyer aussi si la commune veut amortir son investissement. D'autre part, seules quelques personnes, les locataires, auront accès à ce patrimoine. Ce serait plus intéressant d'y aménager des locaux socio-collectifs, mais il faudrait résoudre le problème de parcage.
- La réflexion sur l'aménagement du site doit permettre de trouver un bon équilibre entre la fonction résidentielle et l'associatif.
- Le type de logement à aménager (nombre de chambres...) doit se baser sur l'analyse du secteur et les besoins non rencontrés à La Roche.

- Le projet deviendra plus clair lorsque des chiffres seront disponibles : le nombre de logements (en fonction des superficies) et le budget (et la part de subventions).

3. Création d'un espace de rencontre à Mierchamps

Contenu de la fiche :

La population de ce village est en augmentation, avec plusieurs jeunes ménages, et la vie associative est dynamique. Mais, l'absence de lieu de rencontre limite les initiatives. Le projet consiste en :

- Acquisition d'un terrain, au centre du village ; une demande est en cours.
- Un bâtiment est situé sur ce terrain (ancienne laiterie, exploitée dans les années '30) mais il n'a guère d'intérêt patrimonial et est en très mauvais état (toit à refaire, fissures, châssis à remplacer...). Mais, la présence d'une source pourrait être valorisée.
- Création d'un espace de rencontre couvert (type halle), avec des toilettes, un coin cuisine, l'électricité... L'utilisation de containers aménagés, modulables, permettrait de réduire les coûts (600 à 1500 €/m²) et les délais de mise en œuvre. Il faudra évidemment veiller au respect des règles d'urbanisme et soigner les performances énergétiques.
- Aménagement d'une plaine de jeux.

Réactions de la CLDR :

- Les habitants souhaitent un projet peu coûteux et qui s'intègre bien dans leur village ; ils préfèrent des matériaux locaux (pierre, bois...) à des containers.
- Depuis les inondations de juillet, beaucoup de personnes (dont la société de logements « La Famennoise ») s'intéressent aux containers ; en conséquence, les prix et les délais ont fortement augmenté. Et il est plus correct de laisser les containers pour le logement de personnes sinistrées que pour un lieu de rencontre.

4. Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité)

Contenu de la fiche :

La consultation organisée dans le village au début de l'ODR a soulevé d'emblée ce projet de rénovation. En effet, le bâtiment a besoin d'être amélioré (cf. photos) : pas d'isolation, infiltrations, peintures décrépies, sanitaires, cuisine...

Pour collecter et préciser les besoins, le bureau d'études a contacté les anciens membres de la CLDR représentant Cielle, mais sans succès. Il n'y a pas de porteurs identifiés à ce stade mais il y a nécessité de rénover ce bâtiment appartenant à la commune, situé au cœur du village. Actuellement, il est occupé comme salle de répétition par les Choffleux d'Buses qui y ont fait quelques aménagements. Le comité d'animation de Cielle doit être relancé.

Réactions de la CLDR :

Lors du cabanage avant les dernières élections communales, les habitants ont manifesté leur souhait de rénover la maison de village.

Cielle est composé, pour moitié de secondes résidences et « se meurt » un peu au niveau de la vie villageoise. Il y a peu de familles avec enfants, contrairement à Mierchamps.

La FRW :

- Rappelle qu'une maison de village ne peut pas être dédiée à un groupe en particulier mais qu'elle doit pouvoir être utilisée par et pour tous.
- Précise que lors des consultations, les personnes présentes avaient soulevé qu'il n'y avait plus vraiment de comité de jeunes actif. Mais si l'outil 'maison de village' est rénové, cela donnera peut-être la motivation nécessaire pour relancer le comité (idée qui figure d'ailleurs dans l'intitulé du projet).
- Propose d'en parler au Bourgmestre avec l'idée de réunir les habitants/utilisateurs lors d'un groupe de travail pour confirmer leur motivation.

- Conclut que s'il n'y a pas de répondant, la fiche pourrait basculer en lot 2 ou 3.

→ *NDLR (hors réunion) : extrait du compte-rendu des consultations* ⇒ « *Rénover l'ancienne école de Cielle (et ses abords) en complémentarité avec l'église car espace trop réduit (intégrer l'église - sans la désacraliser - dans l'espace de convivialité ; améliorer le kiosque de Cielle pour le fermer en partie et en faire un abri contre la pluie et le vent)* ».

5. Placement de panneaux didactiques aux « hot spots » touristiques

Contenu de la fiche :

On pourrait croire que les panneaux touristiques ne sont plus dans l'air du temps, mais La Roche est en zone blanche. Il y a donc là un enjeu ; compenser l'absence de réseau et donner l'accès à l'information pour les touristes et habitants. L'idée n'est pas du tout de poser des panneaux à tout va (qui dit panneau dit impact paysager, entretien... éléments à éviter). C'est plutôt un équilibre à trouver, poser quelques panneaux aux endroits clés, là où il n'y a pas de réseau.

Les lieux déjà identifiés sont le Cheslé, Cheslin, les 3 Ourthes, la fange de Samrée.

Réactions de la CLDR :

- A Samrée, le projet Life mené par Natagora (contacter Denis Parkinson) avait permis l'installation de panneaux didactiques qui doivent être réactualisés.
- La FRW propose au bureau d'études :
 - ✓ De piocher dans les sites touristiques/patrimoniaux de la Partie 1 du PCDR.
 - ✓ De croiser ces données avec celles des SI, MT, PNDO... pour vérifier les sites pertinents.

6. Mise en place de navettes régulières au départ de La Roche

Contenu de la fiche :

La volonté de la Commune est d'obtenir une navette WEL (Wallonia Easy Line) de La Roche vers Marloie ; l'idée est de relier la gare de Marloie en direct ou presque. Jemelle est plus loin et Marche ne figure pas sur plusieurs lignes ferroviaires comme Marloie.

Par ailleurs, il faut tirer parti des deux lignes de bus express existantes et ainsi, relier la barrière de Champlon (ligne Bastogne-Marche-Namur) et la Baraque de Fraiture (accès à Liège).

C'est du travail de lobbying auprès des sociétés TEC et SNCB (être attentif à adapter les correspondances avec les trains).

Réactions de la CLDR :

- La ligne de bus express vers Liège n'existerait plus → à vérifier.
- La ligne 15 vers Marloie peut se faire en 25 minutes quand elle est directe, c'est-à-dire en dehors des horaires scolaires. Mais, le dimanche, le dernier bus est à 17h00, ce qui est trop tôt pour les étudiants qui doivent regagner leur kot ; il faudrait une liaison vers 20h00.
- Pourquoi ne pas utiliser le Proxibus ? Ce n'est pas possible car le Proxibus peut uniquement réaliser des trajets internes au territoire communal.

7. Renforcement de la mobilité lente

Contenu de la fiche :

En priorité, il y a lieu de finaliser le tronçon La Roche – Jupille, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Ensuite, partant de l'idée que la mobilité lente devient un mode de déplacement alternatif à la voiture (aussi bien pour les touristes que pour les habitants), il est nécessaire de repérer sur carte des tronçons prioritaires, au sein d'un village (pour rejoindre l'école, le petit commerce, l'arrêt de bus, la maison de village, le terrain de sport...) et entre les villages.

Orthogone fera une proposition à partir de cartes (avec les noyaux d'habitat, les points d'intérêt, les liaisons existantes...) pour la prochaine réunion. Une fois les tronçons à aménager identifiés, la CLDR pourra les prioriser et ainsi phaser la mise en œuvre de la fiche.

Réactions de la CLDR :

- Il ne s'agit pas de remettre tous les chemins/sentiers au goût du jour mais de sélectionner les plus pertinents (ex : voie lente à la sortie de Beusaint à prolonger jusque Vecmont...) et puis de prioriser.
- Il serait utile d'envisager les liaisons avec les communes voisines et de contacter le PNDO et le GAL Pays de l'Ourthe qui ont travaillé sur le réseau des points nœuds.

8. Aménagements de sécurité routière

Contenu de la fiche :

Comme convenu avec le Collège, les sites prioritaires sont :

1/ la traversée de Beusaint

2/ Samrée

3/ Ortho.

D'autres sites peuvent encore être envisagés, y compris sur des voiries communales.

Réactions de la CLDR :

- La commune dispose d'une Commission communale de sécurité routière, à impliquer.
- Les points noirs repérés sur les voiries communales sont consignés dans les PV de réunions.
- L'idée est que l'auteur étudie ces 3 tronçons en repérant les éléments clés/à enjeux (école...), liste des propositions/solutions puis, lors d'une visite de terrain, vérifie ce qui est faisable/réaliste avec la Commune, l'AWSR, un représentant de la police et un inspecteur sécurité routière de la Région (Mme C. Lemense, corine.lemense@spw.wallonie.be), un membre de la Commission communale de sécurité routière et la FRW. Une fois le PCDR approuvé et la fiche activée, la Commune négociera avec le SPW.
- Même si le SPW n'a plus beaucoup de budget actuellement, le principe est que la Région cède un droit à la commune pour qu'elle puisse aménager les abords d'une route régionale avec le soutien du développement rural.
- Le village de Halleux a écrit un courrier au Ministre Henry qui n'a malheureusement pas de fonds pour rénover la route entre Halleux et Ronchamps.
- Les habitants de Nisramont se plaignent aussi des vitesses excessives.

5. Nouveau Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Le 12 février 2021, la Ministre Céline Tellier a pris un arrêté approuvant le modèle type de Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) d'une CLDR. Le ROI de la CLDR de La Roche-en-Ardenne doit comprendre au minimum les articles prévus dans le règlement type. D'autres précisions peuvent être apportées à condition de ne pas aller à l'encontre du règlement type.

Pour préparer ce point, les participants ont reçu, avec l'invitation à la réunion, un tableau comparatif des deux documents, avec d'un côté, le ROI type arrêté par la Ministre et de l'autre, le ROI de la CLDR de La Roche-en-Ardenne. Quelques différences importantes sont soulignées :

- Le Président est comptabilisé dans le quart communal
- Il faut veiller à la représentativité de la CLDR, à l'équilibre de genre
- Les membres non excusés et les membres absents excusés sont interrogés sur leur intérêt...
- Un membre est d'office démissionnaire si absent à plus de 75% des réunions tenues sur 2 ans

- Les effectifs et suppléants ont les mêmes droits
- Pour valider une décision, il y a un quorum de participation de 50 % à respecter (hors quart communal) ; s'il n'est pas atteint ⇒ report de la réunion à 15 jours, sans quorum
- La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité dans les votes
- Les invités n'ont pas le droit de vote

→ La CLDR adopte ce nouveau ROI.

→ La FRW intégrera les ajouts dans le ROI-type qui devra ensuite être approuvé par le Conseil communal.

Comme un recrutement des nouveaux membres de CLDR est en cours pour pallier aux absents et démissionnaires (en tant que relais, les membres présents peuvent aussi en parler autour d'eux), le ROI sera présenté au Conseil en même temps que les nouvelles recrues.

6. Divers

> AGENDA

Prochaine CLDR : 19/10? 25/10? 28/10? (date à préciser avec le Bourgmestre)

⇒ **Présentation des fiches consacrées à la mobilité lente et à la sécurité routière** (une réflexion est en cours pour déterminer quelles fiches pourront être relues à domicile et/ou en CLDR)

Novembre : la CLDR relit des fiches-projets

Décembre : la CLDR valide le 1er projet et le PCDR

Dans la foulée : approbation du PCDR & 1^{ère} convention par le Collège. A cette date, la DGO3 (Administration du Développement rural) a 15 jours calendrier pour remettre un avis de recevabilité nécessaire pour le CC

Janvier 2022 : réception par la Commune de l'avis de conformité de la DGO3 sur le PCDR

Février 2022 : approbation du PCDR & 1^{ère} convention par le Conseil ▶ présentation par Orthogone et FRW // CLDR bienvenue

Mars 2022 : reproduction du dossier et dépôt au Pôle Aménagement du Territoire

Avril 2022 : présentation en PAT, Pôle Aménagement du Territoire (Région wallonne)

> COLLOQUE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE :

- ✓ Jeudi 21/10 de 9h à 12h30 à Warempage
 - ✓ Organisé par la MUFA, le PNAM, le PNDO et la FRW
 - ✓ Gratuit mais sur inscription obligatoire pour le vendredi 15 octobre
- ⇒ L'invitation suivra via Jean-Michel Bodelet.

La FRW remercie les participants pour leur présence et clôture la séance.

Pour la FRW,
Catherine Servotte et Alain Jacquet

Lots du PCDR de La Roche-en-Ardenne

Lot 1

1. Aménagements de sécurité routière
2. Travail de lobby envers les opérateurs pour améliorer la connectivité
3. Extension et aménagement des abords de la salle de Halleux (dont plaine de jeux)
4. Réalisation d'un plan "logement et habitat"
5. Valorisation et entretien du petit patrimoine, restauration et « transmission »
6. Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche (avec acquisition des garages) - en logements intergénérationnels/tremplin et locaux associatifs (fusion des projets 9 et 33)
7. Placement de panneaux didactiques aux « hot spots » touristiques
8. Création de lieux d'échange entre citoyens : Service d'échange local (SEL), Repair café, boîte à dons/livres
9. Mise en place de navettes régulières au départ de La Roche (Marloie – Libramont – Champlon...)
10. Renforcement de la mobilité lente
11. Organisation d'actions liées à la transition/conscientisation du citoyen au respect de la planète
12. Valorisation du Deister
13. Mise en valeur du Cheslé à Bérismenil
14. Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)
15. Création d'un espace de rencontre à Mierchamps

Lot 2

1. Création de places d'accueil pour les enfants en bas âge
2. Réalisation d'une opération "cellules commerciales vides"
3. Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR
4. Actions de conscientisation des habitants / touristes à la qualité et propreté du cadre de vie / nature
5. Etude et valorisation du site du musée des Grès
6. Actions d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants
7. Mise en valeur des paysages
8. Valorisation des aînés comme ressources
9. Découverte de la commune par geocaching

10. Valorisation de la balade autour du lac de Nisramont
11. Création d'une zone conviviale/plaine de jeux à Bérismenil
12. Poursuite des aides et services aux aînés
13. Création d'espaces valorisant le patrimoine funéraire
14. Création de coopératives énergétiques à partir de ressources locales

Lot 3

1. Rédaction d'une charte pour l'organisation d'un événement durable à l'attention des programmeurs et participants
2. Soutien à la création de nouvelles formes de production agricole
3. Mise en place à La Roche-en-Ardenne d'un service de location de vélos électriques et de vélos adaptés
4. Soutien au remembrement des petites parcelles privées forestières
5. Rédaction d'articles dans le bulletin communal liés à la convivialité et au bien-vivre ensemble
6. Promotion du covoiturage
7. Création d'un réseau de chaleur (ex : salle de Samrée et quartier de la piscine à La Roche-en-Ardenne)
8. Création de passerelles sur l'Ourthe (gué des Ondes entre Hubermont et Nadrin, entre Nisramont/Maboge)
9. Achat et aménagement du terrain attenant à la maison de village de Beausaint (dont plaine de jeux)
10. Relance du comice agricole
11. Réaménagement des horaires du Proxibus
12. Création d'un atelier rural
13. Aménagement d'un cimetière forestier ou forêt cinéraire
14. Rénovation des locaux du football et du terrain de tennis à Bérismenil